



Gestion de Projet Agricole

Gestion de projet individuel ou collectif



Vous possédez des terres mais vous ne pouvez pas les exploiter vous-même? Démay s'occupe de votre exploitation agricole de A à Z, de la production à la commercialisation en passant par la transformation.

Zone d'intervention : Niayes et Petite Côte



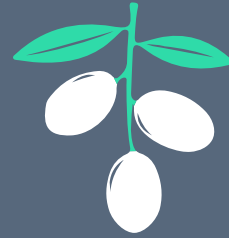
1. Entretien de consulting :
avec notre spécialiste pour évaluer, conseiller et définir les bases de votre projet agricole. Un compte-rendu écrit vous sera envoyé dans un délai d'une semaine après l'entretien.

Prix de la prestation : 300€

Vous devrez verser un acompte de 250€ **avant le rdv** et 50€ pour la restitution du rapport.

2. Diagnostic du terrain :
analyse de la texture et structure du sol, de la disponibilité de l'eau et des conditions agroclimatiques.

Prix de la prestation : sur devis



3. Géoréférencement et immatriculation du terrain :
pour délimiter et localiser votre terrain et l'immatriculer si possible administrativement dans la zone.

Prix de la prestation : sur devis

4. Elaboration technique et financière de votre projet :

- I. Présentation du projet
- II. Données financières et rentabilité du projet
- III. Détail des investissements et amortissements
- IV. Détail des frais généraux
- V. Ressources physiques disponibles
- VI. Evaluation des risques sociaux et environnementaux
- VII. Indicateurs de suivi et évaluation

**Prix de la prestation : 7% du montant du projet
70% d'acompte avant le démarrage
30% pour la restitution du rapport
(avec revalorisation du montant du projet)**

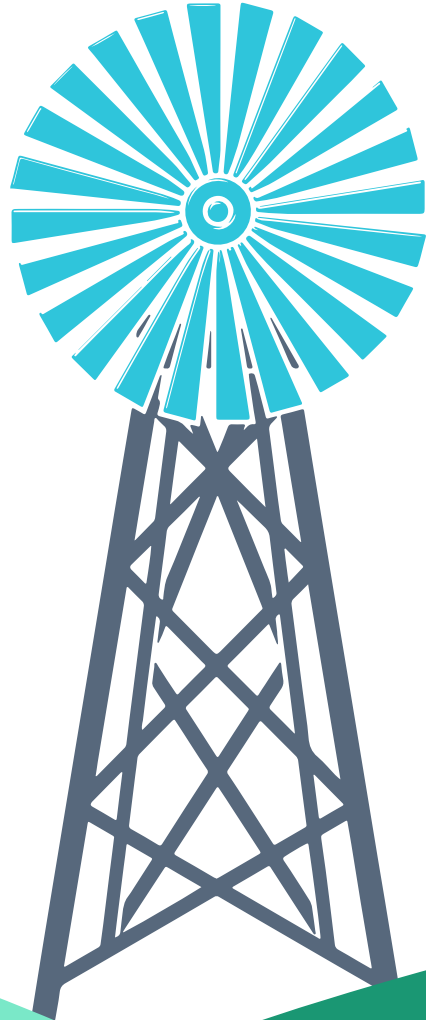
Zone d'intervention : Niayes et Petite Côte

5. Exécution du projet :

Mise en œuvre de votre projet avec Démay sur la base d'un engagement minimum de 2 ans

- I. Aménagement du terrain
- II. Demande d'autorisation de coupe et coupe des arbres
- III. Installation du puits, mini-forage ou du forage
- IV. Installation des pompes solaires
- V. Installation des grillages brise-vent
- VI. Installation d'un magasin de stockage, centre de tri et de calibrage
- VII. Installation du réseau goutte à goutte
En parallèle : recrutement et management de l'équipe technique
- IIIX. Suivi de l'activité de la production à la commercialisation et compte-rendu semestriel au client





Prix et modalités de paiement de la prestation 5 :

40% du bénéfice

1 / La 1^{ère} année, vous versez :

10% d'acompte avant le démarrage de l'exploitation

10% lors de la 1^{ère} récolte

20% lors de la 2nde récolte avec revalorisation selon bénéfice réel.

2 / La 2^{ème} année, vous versez :

20% lors de la 1^{ère} récolte

20% lors de la 2nde récolte avec revalorisation du bénéfice réel

Attention, l'investissement de départ et le paiement de la prestation sont deux notions différentes. Autrement dit, vous devrez verser les 10% d'acompte de démarrage en même temps que votre investissement de départ.

3 / Les années suivantes :

- Soit une reconduction annuelle
- Soit des prestations de consulting

Autres prestations agricoles :

- ✓ Diagnostic et plan de développement de l'exploitation agricole :
Prix de la prestation : sur devis
- ✓ Etude pour la mise en œuvre d'une unité de transformation :
Prix de la prestation : 7% du coût du projet
- ✓ Recherche de financement pour la mise en œuvre d'une unité de transformation :
Prix de la prestation : 7% du coût du projet
- ✓ Mise en place d'une unité de transformation :
Prix de la prestation : 7% du coût du projet
- ✓ Etude de marché et commercialisation des produits agricoles :
Prix de la prestation : 40% du bénéfice par an.



D é m a y
a g r o b u s i n e s s

